

NOM : _____ Prénom : _____ Date de naissance : _____

NOM de jeune fille : _____

COORDONNEES PERSONNELLES

Adresse : _____

Code postal : _____ Ville : _____

☎ fixe _____ Port _____

Email : _____

REVUE TECHNI-CITE

Abonnement tout numérique

COORDONNEES PROFESSIONNELLES

Collectivité : _____

Adresse : _____

Code postal : _____

Ville : _____

☎ fixe _____ Port _____

Email : _____

Service/Direction : _____

Fonction : _____

Emploi fonctionnel : oui non

Ecole / diplôme : _____

SITUATION/GRADE AU 1^{er} JANVIER 2025

- Ingénieur IEC de classe normale
 Ingénieur principal IEC hors classe
 Ingénieur hors classe Ingénieur Général
 Elève ingénieur en chef
 Retraité
 Autres grade de la fonction publique (membre associé **)
 Personne physique non-fonctionnaire (membre associé **)
 Personne morale (membre associé **)

Je joins mon arrêté de nomination avec mon adhésion !

Centres d'intérêt : A l'international Agriculture et alimentation architecture et bâtiment mobilités et signalisation eau et assainissement éclairage extérieur espaces verts, biodiversité et paysage propreté urbaine et gestion des déchets pilotage, innovation, management SIG topographie urbanisme, aménagement et habitat centre techniques, parcs véhicules et matériels énergie, climat et réseaux de chaleur système d'information numérique prévention et gestion des risques direction des services techniques équipements sportifs espaces publics infrastructures et ouvrages d'art mer et littoral stationnement

Je préfère être contacté sur mon Email : personnel
ou professionnel

Cotisation par année civile (assurance professionnelle incluse) :

- ⇒ Plein tarif : 128 €
⇒ Tarif réduit : 90 €
▪ Pour un nouvel adhérent en activité quel que soit le grade : tarif réduit la 1^{ère} année de cotisation puis plein tarif ensuite
⇒ Tarif retraité au 1^{er} janvier 2025 : 64 €
⇒ Tarif membre associé (**): 90 €

(**): Un membre associé est une personne physique ou morale, qui n'est pas ingénieur(e) ou ingénieur(e) en chef territorial, mais dont la formation, le métier, la fonction, les missions, les compétences, les qualités, l'expertise ou la motivation font qu'elle est susceptible de partager son savoir-faire et de contribuer au rayonnement de l'association. Le Bureau national de l'association est lui seul habilité à accepter ou réfuter un membre associé.

L'adhésion ne sera effective qu'après règlement de cette cotisation. Elle sera reconduite tacitement les années suivantes

Ce questionnaire fait l'objet d'un traitement automatisé d'informations nominatives. J'accepte que les informations contenues dans la présente fiche figurent dans la base de données informatique de l'Association, y soient conservées et servent aux fins des besoins associatifs.

Date :

Signature :

